

2021-6317

2023-08-11

Container

GROUP

2

HERBICIDE

Habitat® Aqua

Herbicide

SOLUTION

RESTRICTED

For the control of the following invasive plants: Invasive Phragmites (European reed), Cordgrasses (denseflower, salt-meadow, smooth and common), Flowering rush and certain invasive Knotweeds (Japanese, Himalayan, Bohemian and giant) growing within non-cropland areas, including areas in or around specified aquatic sites

ACTIVE INGREDIENT: Imazapyr, present as the isopropylamine salt 240 g/L

REGISTRATION NO. 32374

PEST CONTROL PRODUCTS ACT

READ THE LABEL AND BROCHURE BEFORE USING
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

IN CASE OF EMERGENCY ENDANGERING LIFE OR PROPERTY
INVOLVING THIS PRODUCT, CALL DAY OR NIGHT,
1-800-454-2673

NET CONTENTS: 1 L - 1000 L

BASF Canada Inc.
5025 Creekbank Road
Building A, 2nd Floor
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

HABITAT is a registered trademark of BASF Agrochemical Products B.V.,
used with permission by BASF Canada Inc.

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.

DO NOT take internally. Harmful if swallowed.

Avoid contact with skin, eyes or clothing.

Avoid breathing spray and mist. Use with adequate ventilation.

Wash thoroughly after handling and before eating, drinking or smoking.

Wear a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes during mixing, loading, application, clean-up and repair. Gloves are not required during application within a closed cab and/or cockpit.

Do not allow the pilot to mix chemicals to be loaded onto the aircraft. Loading of premixed chemicals with a closed system is permitted.

It is desirable that the pilot have communication capabilities at each treatment site at the time of application.

All personnel on the job site must wash hands and face thoroughly before eating and drinking. Protective clothing, aircraft cockpit and vehicle cabs must be decontaminated regularly.

If clothing becomes contaminated, remove immediately and wash separately from household laundry before reuse.

Do not apply to any area not specified on the label.

Do not enter or allow others to enter treated areas until sprays have dried.

Apply only when the potential for drift to areas of human habitation or areas of human activity such as houses, cottages, schools and recreational areas is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversions, application equipment and sprayer settings.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

TOXIC to non-target aquatic and terrestrial plants. Application should be made in such a way as to maximize spray interception by the target vegetation while minimizing overspray that enters the water. **Habitat Aqua** does not control plants which are completely submerged or have a majority of their foliage under water.

Do not contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes. Avoid application when heavy rain is forecast. Observe spray drift management recommendations as specified under DIRECTIONS FOR USE.

FIRST AID

If swallowed: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

Treat symptomatically.

STORAGE

Store this product away from food or feed.

Keep containers closed to avoid spills and contamination.

Store at temperatures above -12°C.

Habitat Aqua should be mixed, stored and applied only in stainless steel, fiberglass, plastic and plastic-lined steel containers or spray tanks.

DISPOSAL

For Recyclable Containers

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

Returnable-Refillable Containers

For disposal, this container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. Do not reuse this container for any other purpose.

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory authority. Contact the manufacturer and the provincial regulatory authority in case of a spill, and for clean-up of spills.

RESTRICTED USE

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

NATURE OF RESTRICTION

This is a restricted product that must be used in the manner authorized.

This product is only to be used by individuals holding an appropriate pesticide applicator certificate or license recognized by the provincial/territorial pesticide regulatory authority where the pesticide application is to occur.

This registration is granted under the *Pest Control Products Act* and does not exempt the user from any other legislative requirements. Use of this product in or immediately adjacent to water bodies must be appropriately authorized and used in accordance with the *Aquatic Invasive Species Regulations* under the *Fisheries Act*. Use of this product must also be in accordance with any other required provincial authorizations. Consult with provincial regulatory authorities on any authorizations required prior to use of this product.

Habitat® Aqua

Herbicide

SOLUTION

RESTRICTED

For the control of the following invasive plants: Invasive Phragmites (European reed), Cordgrasses (denseflower, salt-meadow, smooth and common) , Flowering rush and certain invasive Knotweeds (Japanese, Himalayan, Bohemian and giant) growing within non-cropland areas, including areas in or around specified aquatic sites

ACTIVE INGREDIENT: Imazapyr, present as the isopropylamine salt 240 g/L

REGISTRATION NO. 32374

PEST CONTROL PRODUCTS ACT

READ THE LABEL AND BROCHURE BEFORE USING
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

IN CASE OF EMERGENCY ENDANGERING LIFE OR PROPERTY
INVOLVING THIS PRODUCT, CALL DAY OR NIGHT,
1-800-454-2673

NET CONTENTS: 1 L - 1000 L

BASF Canada Inc.
5025 Creekbank Road
Building A, 2nd Floor
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

HABITAT is a registered trademark of BASF Agrochemical Products B.V.,
used with permission by BASF Canada Inc.

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.

DO NOT take internally. Harmful if swallowed.

Avoid contact with skin, eyes or clothing.

Avoid breathing spray and mist. Use with adequate ventilation.

Wash thoroughly after handling and before eating, drinking or smoking.

Wear a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes during mixing, loading, application, clean-up and repair. Gloves are not required during application within a closed cab and/or cockpit.

Do not allow the pilot to mix chemicals to be loaded onto the aircraft. Loading of premixed chemicals with a closed system is permitted.

It is desirable that the pilot have communication capabilities at each treatment site at the time of application.

All personnel on the job site must wash hands and face thoroughly before eating and drinking. Protective clothing, aircraft cockpit and vehicle cabs must be decontaminated regularly.

If clothing becomes contaminated, remove immediately and wash separately from household laundry before reuse.

Do not apply to any area not specified on the label.

Do not enter or allow others to enter treated areas until sprays have dried.

Apply only when the potential for drift to areas of human habitation or areas of human activity such as houses, cottages, schools and recreational areas is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversions, application equipment and sprayer settings.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

TOXIC to non-target aquatic and terrestrial plants. Application should be made in such a way as to maximize spray interception by the target vegetation while minimizing overspray that enters the water. **Habitat Aqua** does not control plants which are completely submerged or have a majority of their foliage under water.

Do not contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes. Avoid application when heavy rain is forecast. Observe spray drift management recommendations as specified under DIRECTIONS FOR USE.

FIRST AID

If swallowed: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have

person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

Treat symptomatically.

STORAGE

Store this product away from food or feed.

Keep containers closed to avoid spills and contamination.

Store at temperatures above -12°C.

Habitat Aqua should be mixed, stored and applied only in stainless steel, fiberglass, plastic and plastic-lined steel containers or spray tanks.

DISPOSAL

For Recyclable Containers

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

Returnable-Refillable Containers

For disposal, this container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer). It must

be refilled by the distributor/dealer with the same product. Do not reuse this container for any other purpose.

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory authority. Contact the manufacturer and the provincial regulatory authority in case of a spill, and for clean-up of spills.

RESTRICTED USE

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

NATURE OF RESTRICTION

This is a restricted product that must be used in the manner authorized.

This product is only to be used by individuals holding an appropriate pesticide applicator certificate or license recognized by the provincial/territorial pesticide regulatory authority where the pesticide application is to occur.

This registration is granted under the *Pest Control Products Act* and does not exempt the user from any other legislative requirements. Use of this product in or immediately adjacent to water bodies must be appropriately authorized and used in accordance with the *Aquatic Invasive Species Regulations* under the *Fisheries Act*. Use of this product must also be in accordance with any other required provincial authorizations. Consult with provincial regulatory authorities on any authorizations required prior to use of this product.

GENERAL INFORMATION

Habitat Aqua is intended for use for the control and management of the following invasive plants:

- Invasive Phragmites: European reed (*Phragmites australis subsp. australis*)
- Cordgrasses: Denseflower (*Spartina densiflora*), Salt-meadow (*Spartina patens*), Smooth (*Spartina alterniflora*) and Common (*Spartina anglica*)
- Flowering rush (*Butomus umbellatus*)
- Invasive Knotweeds (Japanese, Bohemian, giant, Himalayan)

Habitat Aqua is an aqueous solution to be mixed with water and Aquasurf Non-ionic Spray Adjuvant or other non-ionic surfactant and applied as a spray solution for control of undesirable invasive vegetation growing in non-cropland areas, including areas in or around aquatic sites when applications may result in entry into surface water. Aquatic sites consist of wetlands, riparian areas, estuarine/marine tidal areas, swamps, bogs, marshes, transitional areas between terrestrial and aquatic sites, seasonal wet areas, seeps, gravel bars, non-irrigation ditches, sloughs, lakes, ponds, and slow-moving rivers and streams. Aquasurf Non-Ionic Spray Adjuvant must be used in and around aquatic sites. Terrestrial non-cropland areas consist of industrial sites, roadside and railroad ballast, rail, transportation and hydro rights-of-way, and stations associated with pipeline rights-of-way, including well sites, battery stations, compressor or valve stations and other associated works. Aquasurf Non-Ionic Spray Adjuvant or other non-ionic surfactant must be used for terrestrial sites. **Habitat Aqua** may also be used in directed applications for control of invasive plants in naturalized areas, including privately owned, provincial, federal or other public lands and parks.

Habitat Aqua must be applied to emergent foliage of the target vegetation, avoiding over-application or run-off. **Habitat Aqua** does not control plants which are completely submerged or have a majority of their foliage under water. For maximum activity, the spray solution must include Aquasurf Non-Ionic Spray Adjuvant or other non-ionic surfactant, depending on where it is being used.

Habitat Aqua is readily absorbed through foliage and is translocated rapidly throughout the plant. Treated plants stop growing soon after spray application. Chlorosis appears first in the newest leaves, and necrosis spreads from this point. In perennials, the herbicide is translocated into, and kills, underground or submerged storage organs, which prevents regrowth. Chlorosis and tissue necrosis may not be apparent until the season following application.

PRODUCT USE PRECAUTIONS AND RESTRICTIONS

Precautions for irrigation water and ditches: DO NOT use water treated with Habitat Aqua to irrigate crops. DO NOT apply **Habitat Aqua** to ditches used for irrigation.

DO NOT apply where runoff water may flow onto agricultural land as injury to terrestrial crops may result.

DO NOT apply **Habitat Aqua** directly to the water surface or where fast-moving water such as streams and rivers may result in transport of the herbicide outside the intended treatment area.

Applications made to emergent plants located in and around slow-moving bodies of water should be made while travelling upstream.

DO NOT use on terrestrial food crops.

DO NOT use on lawns, walks, driveways, tennis courts, or similar areas. Prevent drift of spray to desirable plants.

DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

Aerial application to aquatic sites for invasive Phragmites control is restricted to helicopter only. Observe spray drift management recommendations as specified under DIRECTIONS FOR USE.

Making applications at the lowest possible height (helicopter, ground driven spray boom) that is safe and practical reduces exposure of droplets to evaporation and wind.

Untreated desirable plants can be affected by root uptake of **Habitat Aqua** from treated soil or water. Injury or loss of desirable plants may result if **Habitat Aqua** is applied on or near desirable plants, on areas where their roots extend, or in locations where the treated soil or water may be washed or moved into contact with their roots. When making applications along shorelines where desirable plants may be present, caution should be exercised to avoid spray contact with their foliage or spray application to the soil or water in which they are rooted.

Thoroughly clean all traces of **Habitat Aqua** from application equipment, including landing gear, immediately after use. Prolonged exposure of this product to uncoated steel (except stainless steel) surfaces may result in corrosion and failure of the exposed part. Flush tank, pump, hoses

and boom with several changes of water after removing nozzle tips and screens (clean these parts separately). Drain and flush equipment away from desirable trees and plants. Do not contaminate water when disposing of equipment wash waters.

For control of labelled invasive cordgrasses in estuarine/marine tidal areas, apply **Habitat Aqua** at least 4 hours before treated plants are covered by tidewater.

Grazing and haying restrictions: There is no grazing restriction following **Habitat Aqua** applied at a maximum rate of 4.68 L/ha. DO NOT cut forage for hay for 7 days after **Habitat Aqua** application. DO NOT graze, cut or feed treated crops to livestock if application rate exceeds 4.68 L/ha.

Application to public waters: Applications may be made to aquatic sites such as wetlands, riparian areas, estuarine/marine tidal areas, swamps, bogs, marshes, transitional areas between terrestrial and aquatic sites, seasonal wet areas, seeps, gravel bars, non-irrigation ditches, sloughs, lakes, ponds, and slow-moving rivers and streams.

Consult local or provincial water control authorities and/or fish and wildlife agencies before applying this product to public waters. Permits may be required to treat such water.

Application to private waters: Applications may be made to private waters that are still and where there is minimal or no outflow to public waters, including aquatic sites adjacent to but not on agricultural land. Aquatic sites include ponds, lakes, non-irrigation ditches, sloughs, wetlands, riparian areas, swamps, bogs, marshes, transitional areas between terrestrial and aquatic sites, seasonal wet areas and seeps.

Consult local or provincial water control authorities and/or fish and wildlife agencies before applying this product to private waters. Permits may be required to treat such water.

Recreational use of water in treatment area: There are no restrictions on the use of water in the treatment area for recreational purposes, including swimming and fishing.

Livestock use of water in/from treatment area: There are no restrictions on livestock consumption of water from the treatment area.

Precautions for potable water intakes: DO NOT apply **Habitat Aqua** to water within 1 km upstream of an active potable water intake in slow-moving water (i.e. river, stream, etc.) or within 1 km of an active potable water intake in a standing body of water, such as a lake, pond or reservoir. To make aquatic applications around and within 1 km of active potable water intakes, the water intake **must** be turned off during application and for a minimum of 48 hours after the application. These aquatic applications may be made only in the cases where there are alternative water sources or holding ponds that would permit the turning off of an active potable water intake for a minimum period of 48 hours after the applications. **Note:** Existing potable water intakes which are no longer in use, such as those replaced by connections to wells or a municipal water system, are not considered to be active potable water intakes.

When tank-mixes are permitted, read and observe all label directions, including rates and restrictions for each product used in the tank-mix. Follow the more stringent label precautionary measures for mixing, loading and applying stated on both product labels.

DIRECTIONS FOR USE

Application Sites

A post-emergence application of **Habitat Aqua** can be used to control invasive Phragmites, flowering rush and invasive knotweeds growing on terrestrial non-cropland areas and non-irrigation ditch banks, as well as in and around aquatic sites when applications may result in entry into surface water. **Habitat Aqua** may be applied to invasive Phragmites, flowering rush and invasive knotweeds in and around still and slow-moving water, including wetlands, riparian areas, swamps, bogs, marshes, transitional areas between terrestrial and aquatic sites, seasonal wet areas, seeps, gravel bars, non-irrigation ditches, sloughs, lakes, ponds, rivers and streams.

For control of labelled cordgrasses in estuarine/marine tidal areas, **Habitat Aqua** may be applied as a post-emergence spray solution when the tide has receded. Apply at least 4 hours before treated plants are covered by tidewater.

Application Directions

Habitat Aqua may be selectively applied by using low-volume directed application techniques or may be broadcast applied by using ground equipment, watercraft, or aircraft (aerial applications to aquatic sites must be made by helicopter). Apply with application equipment that will provide thorough spray coverage of weed foliage while minimizing direct application to water. See Weed Specific Application Instructions for application equipment restrictions that may apply.

Apply **Habitat Aqua** using the following water volumes:

Helicopter-applied aerial application: Use minimum of 50 L/ha (invasive Phragmites only)

Low-volume application directed: Use a minimum of 100 L/ha

Surface application: 100 - 550 L/ha

Habitat Aqua must be applied to emergent foliage of the target vegetation or temporarily modified site conditions that duplicate emergent conditions (e.g. water drawdown during treatment). **Habitat Aqua** does not control plants which are completely submerged or have a majority of their foliage under water. **Habitat Aqua** concentrations resulting from direct application to water are not expected to be of sufficient concentration nor duration to provide control of target vegetation. Application should be made in such a way as to maximize spray interception by the target vegetation while minimizing overspray that enters the water.

Apply **Habitat Aqua** at 3.0 to 7.0 L/ha depending on the species present and weed density. Consult the **Aquatic Weeds Controlled** table of this label for specific use rates and application directions. DO NOT apply more than 7.0 L of product per hectare per year.

Post-emergence applications of **Habitat Aqua** require the addition of a non-ionic surfactant. For application in and around aquatic sites, including transitional areas between terrestrial and aquatic sites, apply **Habitat Aqua** with Aquasurf Non-Ionic Spray Adjuvant. For terrestrial non-cropland sites, apply **Habitat Aqua** with Aquasurf Non-Ionic Spray Adjuvant or an equivalent non-ionic surfactant (NIS).

Spray Drift Management

Field sprayer application: **DO NOT** apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** apply with spray droplets smaller than the American

Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1) medium classification. Boom height must be 60 cm or less above the crop or ground.

Aerial application: Apply by rotary wing (helicopter) aircraft only. **DO NOT** apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** apply when wind speed is greater than 16 km/h at flying height at the site of application. **DO NOT** apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1) medium classification. Reduce drift caused by turbulent wingtip vortices. Nozzle distribution along the spray boom length **MUST NOT** exceed 65% of the wing- or rotorspan.

When using **Habitat Aqua** to treat invasive plants in aquatic and terrestrial areas, mandatory spray buffer zones are not required. However, damage to non-target terrestrial and emergent aquatic plants may be observed within the downwind distances that are identified in the following table. These advisory distances should be considered when protecting important non-target plants downwind of application.

For applications by hand-held (low-volume) equipment, avoid directing spray towards non-target vegetation.

Method of Application	Target Plant	Damage to Non-target Plants May be Observed Within the Following Distances Downwind from Application (metres)
Field sprayer or other high-volume spray equipment	Flowering rush	20
	Invasive Phragmites (European reed), labelled Knotweeds	30
	Cordgrasses (denseflower, saltmeadow, smooth and common)	40
Aerial: Rotary-wing	Invasive Phragmites (European reed)	450

The distance where damage may be observed can be modified based on weather conditions and spray equipment configuration by accessing the Spray Buffer Zone Calculator on the Pesticides portion of the Canada.ca website.

MINIMIZE DRIFT BY USING THE BEST AVAILABLE PRACTICES FOR SPRAYING. EXTREME CARE MUST BE USED WHEN APPLYING THIS PRODUCT TO REDUCE DRIFT TO NON-TARGET PLANTS. The Risk Reduction Measures and Best Management Practices described below can mitigate potential exposure and adverse effects on non-target plants.

RISK REDUCTION MEASURES AND BEST MANAGEMENT PRACTICES

The following precautionary measures are recommended to reduce exposure and adverse effects on non-target plants:

- Use accurate mapping and GPS tools to pre-determine the exact locations of the target area to be treated and strict observance of these boundaries to prevent overlapping of spray swath as well to prevent off-target application.
- Subdivide treatment areas into small blocks to avoid spraying of non-target surface areas within and around invasive plant stands.
- DO NOT apply to open water or wetland habitats beyond invasive plant stands.

To reduce spray drift:

- For high-pressure hydraulic sprayers, spray from the outside edge of invasive plant stands towards the inside of the cluster of plants and away from non-target vegetation.
- Use low drift nozzles and pressure combinations which reduce drift.
- Apply during optimal weather conditions such as high humidity and moderate temperature.

Aquatic Weeds Controlled (Terrestrial/Marginal)

Habitat Aqua will control the following aquatic weeds. Use the higher labelled rate where heavy or well-established infestations occur. See **Weed Specific Application Instructions** below, for further use instructions.

Common Name	Scientific Name	Use Rates and Application Directions
Cordgrasses (denseflower, salt-meadow, smooth and common)	<i>Spartina densiflora</i> (<i>Sporobolus montevidensis</i>)*, <i>Spartina patens</i> , (<i>Sporobolus pumilus</i>)*, <i>Spartina alterniflora</i> , (<i>Sporobolus alterniflorus</i>)*, <i>Spartina anglica</i> , (<i>Sporobolus anglicus</i>)*	Apply 4.68 to 7.0 L/ha to emergent green foliage.
Flowering rush	<i>Butomus umbellatus</i>	Apply 3.0 L/ha to emergent green foliage.
Knotweeds (Japanese, Bohemian, giant, Himalayan)	<i>Reynoutria japonica</i> (<i>Fallopia japonica</i>)*, <i>Reyneutria bohemica</i> (<i>Fallopia bohemica</i>)*, <i>Reyneutria sacalinensis</i> (<i>Fallopia sachalinensis</i>)*, <i>Koenigia polystacha</i> (<i>Polygonum polystachyum</i>)*	Apply 3.0 to 4.68 L/ha to actively growing emergent green foliage.
Invasive Phragmites (European reed)	<i>Phragmites australis</i> subsp. <i>australis</i>	Apply 3.0 to 4.68 L/ha to green foliage after full leaf elongation. Ensure thorough coverage. If stand has a substantial amount of old stem tissue, mow or burn, allow to regrow to approximately 1.5 m tall before treatment.

* Synonyms

Weed Specific Application Instructions

1.0 Post-emergent Control of Invasive Phragmites (European reed)

Apply a rate of 3.0 to 4.68 L/ha of **Habitat Aqua** in tank mix with 0.25% v/v Aquasurf Non-Ionic Spray Adjuvant using application equipment that will provide thorough spray coverage of weed foliage. Use the higher labelled rate where heavy or well-established infestations of Phragmites occur. For terrestrial uses only (areas where surface water is not present). An equivalent non-ionic surfactant (NIS) may be substituted for Aquasurf Non-Ionic Spray Adjuvant.

Apply as a directed spray to the foliage, not to the soil or surface waters, or by broadcast-application to the foliage using ground equipment, watercraft or helicopter. Apply to green foliage after full leaf elongation; ensure thorough coverage. For optimum results, treat in late summer or early fall when translocates are directed towards the roots of the plants. Apply in sufficient water to get thorough coverage of the foliage only. DO NOT spray the foliage to runoff.

Habitat Aqua must be applied to emergent foliage of the target vegetation. **Habitat Aqua** does not control plants which are completely submerged or have a majority of their foliage under water. **Habitat Aqua** concentrations resulting from direct application to water are not expected to be of sufficient concentration nor duration to provide control of target vegetation. Application should be made in such a way as to maximize spray interception by the target vegetation while minimizing the amount of overspray that enters the water.

Habitat Aqua may be selectively applied by using low-volume directed application techniques or may be broadcast applied by using ground, watercraft, or helicopter application equipment. Apply with application equipment that will provide good spray coverage of weed foliage. When applying by helicopter, follow directions under the **Aerial Application** section of this label, otherwise refer to the section on **Surface Application** when using surface equipment.

Avoid wash-off of sprayed foliage by spray boat or recreational backwash for one hour after application.

Due to the dense nature of invasive Phragmites, treatment over several years may be necessary to achieve complete control. Visual control symptoms will be slow to develop. For large monocultures of invasive Phragmites, work from the periphery inward in successive years to allow competing vegetation to establish in the treated area.

A long-term control strategy should include measures to control both established plants and seedlings. Sprayed areas should be monitored to determine the appropriate follow-up management. Early detection and treatment of second and third generation seedlings is important to prevent re-infestation of invasive Phragmites. Desirable native plant communities will then have a chance to become re-established.

DO NOT apply more than once per year.

1.1 Surface Application for Invasive Phragmites Control

Observe spray drift management recommendations as specified under DIRECTIONS FOR USE.

Equipment

High Volume Spray Equipment (high pressure handguns and vehicle or boat mounted high volume directed spray equipment) and Boom (conventional boom mounted, manifold mounted, and off-centered nozzles):

For best results, apply **Habitat Aqua** using the least amount of water practical to obtain uniform coverage of the vegetation foliage. Using excessive spray volumes which may cause runoff from the plant foliage and may result in reduced performance. Apply uniformly with properly calibrated ground equipment in 100 - 550 litres of water per hectare with a spray pressure of 175 kPa - 425 kPa.

Low Volume Hand-held Equipment:

Backpack, knapsack, and other pump-up type or hydraulic mounted pressure sprayers may be used to direct applications to weed foliage. Apply in a minimum of 100 litres of water per hectare.

DO NOT apply using a hand-wicking/wiping method (that is, an absorbent glove soaked in the herbicide). Wicking/wiping with a handheld tool or other system that allows mechanical contact with weeds is permitted.

1.2 Aerial Application (for Invasive Phragmites Control ONLY)

Aerial application to aquatic sites is restricted to helicopter only. Apply only by rotary aircraft equipment which has been functionally and operationally calibrated for the atmospheric conditions of the area and the application rates and conditions of this label.

Observe spray drift management recommendations as specified under DIRECTIONS FOR USE.

Ensure thorough coverage of foliage. Consult nozzle manufacturer's recommendation for spray pressures for specific nozzles.

Label rates, conditions and precautions are product specific. Read and understand the entire label before opening this product. Apply only at the rate recommended for aerial application on this label. Where no rate for aerial application appears for the specific use, this product cannot be applied by any type of aerial equipment.

Ensure uniform application. To avoid streaked, uneven or overlapped application, use appropriate marking devices.

Use Precautions

Apply only when meteorological conditions at the treatment site allow for complete and even crop coverage. Apply only under conditions of good practice specific to aerial application as outlined in the *National Aerial Pesticide Manual*, developed by the Federal/Provincial/Territorial Committee on Pest Management and Pesticides.

2.0 Post-emergent Control of Invasive Cordgrasses in Tidal Areas

Apply 4.68 to 7.0 L **Habitat Aqua** per hectare in tank mix with 0.25 - 0.5% v/v Aquasurf Non-Ionic Spray Adjuvant using hand-held (e.g. back-pack sprayer) or mounted equipment that will provide thorough spray coverage of weed foliage. Apply in sufficient water to get thorough coverage of the foliage only.

Apply as a directed application to the foliage. Application should be made in such a way as to maximize spray interception by the emergent foliage during low tide only, while minimizing the amount of overspray. Schedule applications in order to allow 4 hours before treated plants are covered by tidewater. Use higher labeled rates for heavy weed infestations.

Observe spray drift management recommendations as specified under DIRECTIONS FOR USE.

For best results, apply **Habitat Aqua** using the least amount of water practical to obtain uniform coverage of the vegetation foliage. Using excessive spray volumes which may cause runoff from the plant foliage may result in reduced performance. Apply in a minimum water volume of 100 L/ha.

DO NOT apply using a hand-wicking/wiping method (that is, an absorbent glove soaked in the herbicide). Wicking/wiping with a handheld tool or other system that allows mechanical contact with weeds is permitted.

DO NOT apply more than once per year.

DO NOT apply using aerial application equipment.

DO NOT harvest *Salicornia* spp. within 24 hours of Habitat Aqua application.

DO NOT harvest *Salicornia* spp. growing within 5 m of Habitat Aqua application.

3.0 Post-emergent Control of Emergent Flowering Rush and Knotweeds

Apply **Habitat Aqua** in tank mix with 0.25% v/v Aquasurf Non-Ionic Spray Adjuvant. Consult the **Aquatic Weeds Controlled** table of this label for specific use rates. For terrestrial uses only (areas where surface water is not present), Aquasurf Non-Ionic Spray Adjuvant may be substituted with 0.25% v/v of an equivalent non-ionic surfactant (NIS). Apply as a directed spray to the foliage, not to the soil or surface waters, or by broadcast-application to the foliage using surface application equipment that will provide thorough spray coverage of weed foliage. Apply in sufficient water to get thorough coverage of the foliage only. DO NOT spray the foliage to runoff.

Habitat Aqua must be applied to emergent foliage of the target vegetation. **Habitat Aqua** does not control plants which are completely submerged or have a majority of their foliage under water. **Habitat Aqua** concentrations resulting from direct application to water are not expected to be of sufficient concentration nor duration to provide control of target vegetation. For maximum activity, it is recommended that treatments occur during dry substrate conditions or where majority of foliage is above water. Application should be made in such a way as to maximize spray interception by the target vegetation while minimizing the amount of overspray that enters the water. Use of low pressure and narrow fan nozzles are recommended to help minimize unintended off-site application to surface water.

Observe spray drift management recommendations as specified under DIRECTIONS FOR USE.

High Volume Spray Equipment: (high pressure handguns and vehicle or boat mounted high volume directed spray equipment) and Boom (conventional boom mounted, manifold mounted, and off-centered nozzles):

For best results, apply **Habitat Aqua** using the least amount of water practical to obtain uniform coverage of the vegetation foliage. Using excessive spray volumes which may cause runoff from the plant foliage may result in reduced performance. Apply uniformly with properly calibrated ground equipment in 100 - 550 litres of water per hectare with a spray pressure of 175 kPa - 425 kPa.

Low Volume Hand-held Equipment: Backpack, knapsack, and other pump-up type pressure sprayers may be used to direct applications to weed foliage. Apply in a minimum 100 litres of water per hectare.

DO NOT apply using a hand-wicking/wiping method (that is, an absorbent glove soaked in the herbicide). Wicking/wiping with a handheld tool or other system that allows mechanical contact with weeds is permitted.

DO NOT apply more than once per year.

DO NOT apply by air.

GENERAL MIXING INSTRUCTIONS

Mix the proper amount of **Habitat Aqua** and Aquasurf Non-Ionic Spray Adjuvant or non-ionic surfactant in water in the spray tank with the agitator running.

RESISTANCE-MANAGEMENT RECOMMENDATIONS

For resistance management, **Habitat Aqua** is a Group 2 herbicide. Any weed population may contain or develop plants naturally resistant to **Habitat Aqua** and other Group 2 herbicides. The resistant biotypes may dominate the weed population if these herbicides are used repeatedly in the same field. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay herbicide resistance:

- Where possible, rotate the use of **Habitat Aqua** or other Group 2 herbicides within a growing season (sequence) or among growing seasons with different herbicide groups that control the same weeds in a field.
- Use tank mixtures with herbicides from a different group when such use is permitted. To delay resistance, the less resistance-prone partner should control the target weed(s) as effectively as the more resistance-prone partner.
- Herbicide use should be based on an integrated weed management program that includes scouting, historical information related to herbicide use and crop rotation, and considers tillage (or other mechanical control methods), cultural (for example, higher crop seeding rates; precision fertilizer application method and timing to favour the crop and not the weeds), biological (weed-competitive crops or varieties) and other management practices.
- Monitor weed populations after herbicide application for signs of resistance development (for example, only one weed species on the herbicide label not controlled). If resistance is suspected, prevent weed seed production in the affected area if possible by an alternative herbicide from a different group. Prevent movement of resistant weed seeds to other areas by cleaning equipment when moving between locations.
- Have suspected resistant weed seeds tested by a qualified laboratory to confirm resistance and identify alternative herbicide options.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or integrated weed-management recommendations for specific crops and weed biotypes.
- For further information and to report suspected resistance, contact BASF at 1-877-371-2273.

2021-6317
2023-08-11

Container

GROUPE

2

HERBICIDE

HABITAT^{MD} Aqua

Herbicide

SOLUTION

RESTREINTE

Pour la suppression des plantes envahissantes suivantes : Phragmites envahissantes (roseau européen), Spartines (à fleurs denses, étalée, alterniflore et anglaise), butomes à ombelle poussant et certaines renouées envahissantes (du Japon, de Bohème, de Sakhaline et de l'Himalaya) en croissance dans les endroits non cultivés, y compris des zones à l'intérieur ou autour des sites aquatiques spécifiques

PRINCIPE ACTIF : Imazapyr, présent sous forme de sel d'isopropylamine 240 g/L

NO. D'HOMOLOGATION 32374

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 1 L à 1 000 L

**BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273**

**HABITAT est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V.,
utilisée avec permission par BASF Canada Inc.**

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NE PAS avaler. Nocif si avalé.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Éviter d'inhaler les vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Utiliser dans un endroit bien ventilé.

Se laver soigneusement après la manipulation et avant de manger, boire ou fumer.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pour les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il est préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer immédiatement et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.

Ne pas appliquer sur aucunes zones non spécifiées sur l'étiquette.

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès dans les zones traitées avant que le produit ait sèche.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les végétaux aquatiques et terrestres non ciblés. L'application devrait être effectuée de manière à maximiser l'interception du traitement par la végétation ciblée tout en empêchant la quantité en excès de pénétrer dans l'eau. **Habitat Aqua** ne va pas supprimer les plantes qui ont complètement submergées ou qui ont la majorité de leur feuillage sous l'eau.

Ne pas contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets. Éviter

d'appliquer si l'on prévoit de fortes pluies. Respecter les recommandations sur la gestion de la dérive de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Bien refermer les contenants afin d'éviter les déversements et la contamination.

Entreposer à une température supérieure à -12°C.

L'**Habitat Aqua** devrait être mélangé, entreposé et appliqué seulement dans des contenants en acier inoxydable, fibre de verre, plastique et des contenants ou des réservoirs de pulvérisateur en acier enduit de plastique.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminez le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

USAGE RESTREINT

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

NATURE DE LA RESTRICTION

Il s'agit d'un produit à usage restreint qui ne doit être utilisé que de la manière autorisée. Ce produit ne peut être utilisé que par les détenteurs d'une licence ou d'un certificat approprié d'applicateur de pesticides reconnus par l'organisme de réglementation des pesticides de la province ou du territoire où l'application aura lieu.

La présente homologation est accordée en vertu de *la Loi sur les produits antiparasitaires* et ne dispense pas l'utilisateur de toute autre exigence législative. L'utilisation de ce produit dans les plans d'eau ou à proximité immédiate doit être dûment autorisée et conforme au *Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes* pris en application de la *Loi sur les pêches*. L'utilisation de ce produit doit également être conforme à toute autre autorisation provinciale requise. Avant d'utiliser ce produit, consultez l'organisme de réglementation de votre province pour en savoir davantage sur les autorisations requises.

HABITAT^{MD} Aqua

Herbicide

SOLUTION

RESTREINTE

Pour la suppression des plantes envahissantes suivantes : Phragmites envahissantes (roseau européen), Spartines (à fleurs denses, étalée, alterniflore et anglaise) , butomes à ombelle poussant et certaines renouées envahissantes (du Japon, de Bohème, de Sakhaline et de l'Himalaya) en croissance dans les endroits non cultivés, y compris des zones à l'intérieur ou autour des sites aquatiques spécifiques

PRINCIPE ACTIF : Imazapyr, présent sous forme de sel d'isopropylamine 240 g/L

NO. D'HOMOLOGATION 32374

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 1 L à 1 000 L

**BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273**

**HABITAT est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V.,
utilisée avec permission par BASF Canada Inc.**

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NE PAS avaler. Nocif si avalé.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Éviter d'inhaler les vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Utiliser dans un endroit bien ventilé.

Se laver soigneusement après la manipulation et avant de manger, boire ou fumer.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pour les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il est préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer immédiatement et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.

Ne pas appliquer sur aucunes zones non spécifiées sur l'étiquette.

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès dans les zones traitées avant que le produit ait sèche.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les végétaux aquatiques et terrestres non ciblés. L'application devrait être effectuée de manière à maximiser l'interception du traitement par la végétation ciblée tout en empêchant la quantité en excès de pénétrer dans l'eau. **Habitat Aqua** ne va pas supprimer les plantes qui ont complètement submergées ou qui ont la majorité de leur feuillage sous l'eau.

Ne pas contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets. Éviter

d'appliquer si l'on prévoit de fortes pluies. Respecter les recommandations sur la gestion de la dérive de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Bien refermer les contenants afin d'éviter les déversements et la contamination.

Entreposer à une température supérieure à -12°C.

L'**Habitat Aqua** devrait être mélangé, entreposé et appliqué seulement dans des contenants en acier inoxydable, fibre de verre, plastique et des contenants ou des réservoirs de pulvérisateur en acier enduit de plastique.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminez le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

USAGE RESTREINT

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

NATURE DE LA RESTRICTION

Il s'agit d'un produit à usage restreint qui ne doit être utilisé que de la manière autorisée. Ce produit ne peut être utilisé que par les détenteurs d'une licence ou d'un certificat approprié d'applicateur de pesticides reconnus par l'organisme de réglementation des pesticides de la province ou du territoire où l'application aura lieu.

La présente homologation est accordée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et ne dispense pas l'utilisateur de toute autre exigence législative. L'utilisation de ce produit dans les plans d'eau ou à proximité immédiate doit être dûment autorisée et conforme au *Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes* pris en application de la *Loi sur les pêches*. L'utilisation de ce produit doit également être conforme à toute autre autorisation provinciale requise. Avant d'utiliser ce produit, consultez l'organisme de réglementation de votre province pour en savoir davantage sur les autorisations requises.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'**Habitat Aqua** est destiné à la suppression et la gestion des végétaux envahissants suivants :

- Phragmites envahissants : roseau européen (*Phragmites australis subsp. australis*)
- Spartines : à fleurs denses (*Spartina densiflora*), étalée (*Spartina patens*), alterniflore (*Spartina alterniflora*) et anglaise (*Spartina anglica*)

- Butomes à ombelle (*Butomus umbellatus*)
- Renouée (du Japon, de Bohême, de Sakhaline et de l'Himalaya)

L'**Habitat Aqua** est une solution aqueuse qui doit être mélangée avec de l'eau et l'adjuvant non ionique à pulvériser AquaSurf ou un autre surfactant non ionique et appliqué comme une solution de pulvérisation pour une suppression de la végétation envahissant non désirée qui poussent dans les sites non cultivés, incluant les zones à l'intérieur ou autour des sites aquatiques lorsque les applications peuvent résulter en des traitements atteignant la surface d'une étendue d'eau. Les sites aquatiques consistent en des milieux humides, des zones riveraines, des habitats estuariens ou marins en présence de marée, les tourbières, les marécages, les zones de transition entre les sites terrestres et aquatiques, les habitats humides saisonniers, sources, bancs de gravier, les fossés non destinés à l'irrigation, les mares vaseuses, les lacs, les étangs, et les rivières à faible débit et ruisseaux à lent débit. L'adjuvant non ionique à pulvériser AquaSurf doit être utilisée à l'intérieur ou autour des sites aquatiques. Les zones terrestres non cultivées comprennent les sites industriels, bords de routes et les ballasts de voie ferrée, les chemins de fer, les couloirs de transport et lignes électriques haute tension, les emprises de services associés aux pipe-lines incluant les servitudes de forage, stations de recharge, les installations de compresseur ou de valve ainsi que tout autres types de travaux reliés. L'adjuvant non ionique à pulvériser AquaSurf ou un autre surfactant non ionique doit être utilisée sur les sites terrestres. **Habitat Aqua** peut aussi être utilisé pour des traitements dirigés pour une suppression des plantes envahissantes dans les zones naturalisées, incluant les propriétés privées, les terres et parcs provinciaux, fédéraux ou toutes autres superficies publiques.

L'**Habitat Aqua** doit être appliqué sur le feuillage émergé de la végétation ciblée, en prenant soin d'éviter une application excessive ou un ruissellement. **Habitat Aqua** ne supprime pas les plantes qui sont complètement submergées ou ayant la majorité de leur feuillage sous l'eau. Pour un maximum d'effet, la bouillie de pulvérisation doit inclure l'adjuvant non ionique à pulvériser AquaSurf ou un autre surfactant non ionique, en fonction de la location du traitement.

L'**Habitat Aqua** est rapidement absorbé par le feuillage et est véhiculée à travers la plante. Les plantes traitées cessent de croître peu de temps après l'application. La chlorose apparaît en premier sur les nouvelles feuilles et la nécrose se répand à partir de ce point. Sur les plantes vivaces, l'herbicide est véhiculé à travers les organes du stockage souterrain ou submergées et les tue, empêchant ainsi la repousse. La chlorose et la nécrose du tissu peuvent ne pas être apparentes que la saison suivant l'application.

PRÉCAUTIONS ET RESTRICTIONS CONCERNANT L'UTILISATION DU PRODUIT

Précautions pour l'eau d'irrigation et les fossés : NE PAS utiliser l'eau traitée avec **Habitat Aqua** pour irriguer les cultures. NE PAS appliquer **Habitat Aqua** dans les fossés d'irrigation.

NE PAS appliquer aux endroits où l'eau de ruissellement peut s'écouler sur les terres agricoles, car des dommages aux cultures terrestres pourraient en résulter.

NE PAS appliquer **Habitat Aqua** directement à la surface de l'eau ou aux endroits où le débit d'eau est rapide tel que les ruisseaux et rivières ce qui peut provoquer le transport de l'herbicide à l'extérieur de la zone de traitement prévu.

Les applications effectuées sur les plantes émergées situées dans et autour des étendues d'eau à faible débit devraient se faire lorsque le courant se déplace en amont.

NE PAS utiliser sur les cultures terrestres destinées à l'alimentation humaine.

NE PAS appliquer sur les pelouses, les trottoirs, les entrées de cours, les terrains de tennis ou tout autre endroit semblable. Empêcher la dérive de la pulvérisation d'atteindre les plantes désirables.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

L'application aérienne sur les sites aquatiques pour la suppression de Phragmites envahissantes est restreinte uniquement aux hélicoptères. Respecter les recommandations sur la gestion de la dérive de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Effectuer les applications le plus bas possible (hélicoptère, rampe de pulvérisation à entraînement par roue porteuse) tout en étant sécuritaire et pratique afin de diminuer l'exposition des gouttelettes à l'évaporation et le vent.

Les plantes non traitées que l'on veut conserver peuvent être affectées par le prélèvement racinaire d'**Habitat Aqua** provenant du sol ou de l'eau traité. Des dommages ou des pertes de plantes utiles peuvent survenir si **Habitat Aqua** est appliqué sur ou près de ces plantes, dans les zones où leurs racines peuvent s'étendre, ou dans les sites où le sol ou de l'eau traité peut être lessivé ou déplacé en contact avec leurs racines. Lors de traitements près des lignes côtières où les plantes à conserver peuvent être présentes, des précautions devraient être mises en place pour éviter le contact entre leur feuillage ou la bouillie de pulvérisation et le sol ou de l'eau dans lequel leurs racines sont implantées.

Éliminer soigneusement toute trace d'**Habitat Aqua** sur l'équipement d'application, incluant le train d'atterrissage, immédiatement après l'emploi. Une exposition prolongée de ce produit sur des surfaces métalliques non recouvertes (excepté l'acier inoxydable) peut provoquer de la corrosion et une défaillance des pièces non protégées. Laver à grande eau le réservoir, la pompe, les tuyaux souples et la rampe à plusieurs reprises après avoir enlevé les buses interchangeables et les filtres métalliques (nettoyer ces pièces séparément). Drainer et laver cet équipement à grande eau, loin des arbres et des plantes désirables. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de cet équipement.

Pour la suppression de spartines envahissantes indiquées sur l'étiquette dans les sites d'estuaire et marins où la marée est présente, appliquer **Habitat Aqua** au moins 4 heures avant que les plantes soient recouvertes par la marée.

Restrictions pour le pâturage et la fauche : Il n'y a pas de restriction pour le pâturage suite à l'application d'**Habitat Aqua** utilisé à une dose maximale de 4,68 L/ha. NE PAS couper le fourrage pour le foin pendant les 7 jours après l'application d'**Habitat Aqua**. NE PAS pâturer, couper ou servir au bétail comme aliment les cultures traitées, si la dose d'application dépasse 4,68 L/ha.

Application sur les étendues d'eau publiques : Les applications peuvent être effectuées sur les sites aquatiques tels que des milieux humides, des zones riveraines, des habitats estuariens ou marins en présence de marée, les tourbières, les marécages, les zones de transition entre les sites terrestres et aquatiques, les habitats humides saisonniers, sources, bancs de gravier, les fossés non destinés à l'irrigation, les mares vaseuses, les lacs, les étangs, et les rivières et ruisseaux à lent débit.

Consulter les autorités locales ou provinciales régissant le contrôle de l'eau et/ou les agences de pêche et de faune avant d'appliquer ce produit sur des eaux publiques. Des permis peuvent être nécessaires pour traiter ce type d'étendue d'eau.

Application sur des eaux privées : Les applications peuvent être effectuées sur les des eaux privées qui sont immobiles où il y a un débit minimal ou aucun écoulement vers des eaux publiques, incluant les sites aquatiques adjacents mais non situées sur des terres agricoles. Les sites aquatiques comprennent des étangs, les mares vaseuses, les lacs, les fossés non destinés à l'irrigation, milieux humides, zones riveraines, marécages, tourbières, marais, zones de transition entre les sites terrestres and aquatiques, zones humides et sources d'eau en saison.

Consulter les autorités locales ou provinciales régissant le contrôle de l'eau et/ou les agences de pêche et de faune avant d'appliquer ce produit sur des eaux privées. Des permis peuvent être nécessaires pour pulvériser ce type d'étendue d'eau.

Utilisation de l'eau à des fins récréatives dans la zone de traitement : Il n'y a pas de restrictions d'utilisation de l'eau dans la zone de traitement à des fins récréatives incluant la baignade et la pêche.

Utilisation de l'eau par le bétail dans/ à partir de la zone de traitement : Il n'y a pas de restrictions quant à la consommation d'eau par le bétail à partir de la zone de traitement.

Précautions pour l'approvisionnement en eau potable : NE PAS appliquer **Habitat Aqua** directement sur l'eau à moins de 1 km en amont d'une source active d'approvisionnement en eau potable dans la nappe d'eau à lent débit (i.e. rivière, ruisseau, etc.) ou à moins de 1 km d'une source active d'approvisionnement en eau potable dans une étendue fixe d'eau tel un lac, étang ou réservoir. Pour effectuer des applications autour et à l'intérieur de 1 km de sources actives d'approvisionnement en eau potable, l'approvisionnement en eau **doit** être cessé pendant l'application et pour un minimum de 48 heures après le traitement. Ces applications aquatiques peuvent devenir possibles seulement dans le cas où il y a des sources d'eau alternatives ou des étangs de retenue qui pourraient permettre de cesser l'activité d'une source d'approvisionnement en eau potable pendant une période minimale de 48 heures après les applications. **Note :** Les sources d'approvisionnement en eau potable existantes qui ne seront plus utilisées, comme celles qui seront remplacées par des connexions à des puits ou un système d'eau municipal ne sont pas considérées comme étant des sources actives d'approvisionnement en eau potable.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

MODE D'EMPLOI

Sites d'application

Une application en postlevée de l'**Habitat Aqua** peut être utilisée pour supprimer les Phragmites, butomes à ombelle envahissantes et renouées envahissantes qui poussent sur des superficies terrestres non cultivées et les talus de fossés non destinés à l'irrigation tout comme autour et à l'intérieur des sites aquatiques lorsque les applications peuvent devenir des traitements accidentels à la surface de l'eau. **Habitat Aqua** peut être appliqué sur les Phragmites, butomes

à ombelle envahissantes et renouées envahissantes à l'intérieur et autour d'une étendue d'eau immobile et à faible débit, incluant les milieux humides, des zones riveraines, les tourbières, les marécages, les zones de transition entre les sites terrestres et aquatiques, les habitats humides saisonniers, sources, bancs de gravier, les fossés non destinés à l'irrigation, les mares vaseuses, les lacs, les étangs, rivières et ruisseaux.

Pour la suppression de spartine indiquée sur l'étiquette dans les sites d'estuaires et marins où la marée est présente, **Habitat Aqua** peut être appliqué comme solution de pulvérisation de postlevée lorsque la marée s'est retirée. Appliquer au moins 4 heures avant que les plantes soient recouvertes par la marée.

Directives d'application

Habitat Aqua peut être appliqué de façon sélective en utilisant des techniques de traitement dirigé à bas-volume ou peut être appliqué à la volée en employant un équipement terrestre, embarcation, ou un avion (les applications aériennes sur les aquatiques sites doivent être effectuées par hélicoptère). Effectuer avec un équipement d'application qui va procurer un recouvrement du feuillage des mauvaises herbes tout en empêchant une application directe sur l'eau. Consulter les Directives spécifiques d'application pour les mauvaises herbes au sujet des restrictions pour l'équipement de pulvérisation qui est possible.

Appliquer **Habitat Aqua** avec les volumes d'eau suivant :

Applications aériennes effectuées par hélicoptère : utiliser un minimum de 50 L/ha (Phragmites envahissantes seulement).

Application dirigée à faible volume : utiliser un minimum de 100 L/ha.

Application de surface : 100 à 550 L/ha

Habitat Aqua doit être appliqué sur le feuillage émergé de la végétation ciblée ou une modification temporaire de l'état du site qui multiplie les conditions d'émergence (par exemple le rabattement de l'eau lors du traitement). **Habitat Aqua** ne supprime pas les plantes qui sont complètement submergées ou ayant la majorité de leur feuillage sous l'eau. Les concentrations d'**Habitat Aqua** provenant d'une application dirigée sur l'eau ne sont pas prévues être des concentrations suffisantes ou ayant un effet prolongé afin de procurer une suppression de la végétation ciblée. L'application devrait être effectuée de manière à maximiser l'interception du traitement par la végétation ciblée tout en empêchant la quantité en excès de pénétrer dans l'eau.

Appliquer **Habitat Aqua** à une dose de 3,0 à 7,0 L/ha dépendant des espèces présentes et de la densité des mauvaises herbes. Consulter le tableau des **Mauvaises herbes aquatiques supprimées** de cette étiquette pour les doses spécifiques et les directives d'application. NE PAS appliquer plus de 7,0 L de produit par hectare par année.

Les applications en postlevée d'**Habitat Aqua** nécessitent l'ajout d'un surfactant non-ionique. Pour les applications à l'intérieur ou autour des sites aquatiques, incluant les zones de transition entre les sites terrestres et aquatiques, appliquer **Habitat Aqua** avec l'adjuvant non ionique à pulvériser AquaSurf. Pour les superficies terrestres non cultivées, appliquer **Habitat Aqua** avec l'adjuvant non ionique à pulvériser AquaSurf ou un surfactant non ionique (SNI) équivalent.

Gestion de la dérive de pulvérisation

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins du sol ou du couvert de mauvaises herbes.

Application aérienne : Appliquer seulement par aéronef à voilure tournante (hélicoptère). **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Lors de l'utilisation **d'Habitat Aqua** pour traiter les plantes envahissantes dans les sites aquatiques et terrestres, les zones tampons sans pulvérisation obligatoires ne sont pas requis. Toutefois, des dommages aux plantes terrestres et aquatiques émergées non-ciblées peuvent être observés dans les distances sous le vent indiquées dans le tableau suivant. Ces distances recommandées devraient être considérées pour la protection des plantes importantes non-ciblées situées sous le vent de site d'application.

Pour les applications avec l'équipement manuel (bas-volume), éviter de diriger la pulvérisation vers la végétation non-ciblée.

Méthode d'application	Plante cibles	Domage aux plantes non-ciblées peut être observé dans les distances suivante du site d'application sous le vent (mètres)
Pulvérisateur agricole ou un autre équipement de pulvérisation à haut volume.	Butomes à ombelle	20
	Phragmites envahissants (roseau européen), Renouées sur l'étiquette	30
	Spartines (à fleurs denses, étalée, alterniflore et anglaise)	40
Aérienne - voilure tournante	Phragmites envahissants (roseau européen)	450

Il est possible de modifier la distance où le dommage peut être observé selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

MINIMISER LA DÉRIVE EN UTILISANT DES MEILLEURES PRATIQUES DISPONIBLES POUR LA PULVÉRISATION. IL FAUT ÊTRE TRÈS VIGILANT PENDANT L'APPLICATION DE CE PRODUIT AFIN DE RÉDUIRE LA DÉRIVE AUX PLANTES NON CIBLÉE. Les mesures de réduction des risques et les pratiques exemplaires de gestion décrits ci-dessous peuvent diminuer l'exposition potentielle et des effets nocifs sur les plantes non ciblées.

MESURES DE RÉDUCTION DES RISQUES ET PRATIQUES EXEMPLAIRES DE GESTION

Les mesures de précaution suivantes sont recommandées afin de réduire l'exposition et les effets nocifs sur les plantes non ciblées :

- Utiliser les instruments de cartographie exacte et de GPS pour prédéterminer le site précis de la zone-cible à traiter et respecter strictement ces limites afin de prévenir le chevauchement des passages du pulvérisateur de même que la prévention d'application hors cible.
- Subdiviser la zone à traiter en zones plus petites afin d'éviter la pulvérisation des surfaces non ciblées à l'intérieur et autour des le peuplement de plantes envahissantes.
- NE PAS appliquer à l'eau libre ou les habitats de terres humides hors du peuplement de plantes envahissantes.

Pour réduire la dérive de pulvérisation :

- Pour les pulvérisateurs à haute pression hydrauliques, pulvériser à partir du bord extérieur du peuplement de plantes envahissantes vers l'intérieur de peuplement des plantes et orientée loin de la végétation non ciblée.
- Utiliser les buses à faible dérive et les combinaisons de pression qui réduire la dérive.
- Applique pendant les conditions météorologiques optimales telles que les conditions d'humidité élevée et de température modérée.

Suppression des mauvaises herbes Aquatiques (Terrestres/Marginal)

Habitat Aqua va supprimer les mauvaises herbes aquatiques suivantes. Utiliser la dose la plus élevée sur l'étiquette lorsque les infestations sont élevées ou des populations bien établies sont présentes. Consulter les **Directives d'application de mauvaise herbe spécifique**, ci-dessous, pour plus de détails sur les directives d'emploi.

Nom Common	Nom Scientifique	Doses d'application et Directives d'application
Spartines (à fleurs denses, étalée, alterniflore et anglaise)	<i>Spartina densiflora</i> (<i>Sporobolus</i> <i>montevidensis</i>)*, <i>Spartina</i> <i>patens</i> , (<i>Sporobolus</i> <i>pumilus</i>)*, <i>Spartina</i> <i>alterniflora</i> , (<i>Sporobolus</i> <i>alterniflorus</i>)*, <i>Spartina</i> <i>anglica</i> , (<i>Sporobolus</i> <i>anglicus</i>)*	Appliquer 4,68 à 7,0 L/ha sur le feuillage vert émergent.
Butomes à ombelle	<i>Butomus umbellatus</i>	Appliquer 3,0 L/ha sur le feuillage vert émergent.
Renouées (du Japon, de Bohème, de Sakhaline et de l'Himalaya)	<i>Reynoutria japonica</i> (<i>Fallopia japonica</i>)*, <i>Reyneutria bohémica</i> (<i>Fallopia bohémica</i>)*, <i>Reyneutria sachalinensis</i> (<i>Fallopia sachalinensis</i>)*, <i>Koenigia polystacha</i> , (<i>Polygonum</i> <i>polystachyum</i>)*	Appliquer 3,0 à 4,68 L/ha sur le feuillage vert émergé en croissance active.

Nom Common	Nom Scientifique	Doses d'application et Directives d'application
Phragmites (roseau européen)	<i>Phragmites australis subsp. australis</i>	Appliquer 3,0 à 4,68 L/ha sur le feuillage vert après l'élongation foliaire complète. S'assurer d'un recouvrement complet. Si un peuplement possède une quantité importante de tiges avec de vieux tissus, les broyer ou les brûler, afin de permettre une nouvelle pousse jusqu'à approximativement 1,5 mètre de haut avant le traitement.

* Les synonymes.

Directives d'application de mauvaise herbe spécifique

1.0 Suppression en postlevée des *Phragmites* envahissante (roseau européen)

Appliquer l'**Habitat Aqua** à une dose 3,0 de 4,68 L/ha dans un mélange en réservoir avec 0,25% v/v d'adjuvant non ionique à pulvériser AquaSurf en utilisant un équipement d'application qui va procurer un bon recouvrement du feuillage des mauvaises herbes. Utiliser la dose plus élevée sur l'étiquette lors de fortes infestations ou lorsque les *Phragmites* sont bien établis. Pour les utilisations terrestres seulement (les endroits où il n'y a aucune eau de surface présente), un surfactant non-ionique (SNI) équivalent peut remplacer l'adjuvant non ionique à pulvériser AquaSurf.

Appliquer comme une pulvérisation dirigée sur le feuillage, non pas vers le sol ou les étendues d'eau, ou appliqué par pulvérisation généralisée vers le feuillage à la volée en employant un équipement terrestre, embarcation ou par hélicoptère. Appliquer sur le feuillage vert après le déploiement entier de la feuille; s'assurer d'un recouvrement complet. Pour de meilleurs résultats, traiter à la fin d'été ou au début de l'automne lorsque la translocation est dirigée vers les racines des plantes. Appliquer dans un volume d'eau adéquat pour obtenir un recouvrement complet du feuillage uniquement. NE PAS pulvériser le feuillage au ruissellement.

Habitat Aqua peut être appliqué sur le feuillage émergé de la végétation ciblée. **Habitat Aqua** ne supprime pas les plantes qui sont complètement submergées ou ayant la majorité de leur feuillage sous l'eau. Les concentrations d'**Habitat Aqua** provenant d'une application dirigée sur l'eau ne sont pas prévues être concentrations suffisantes ou ayant un effet prolongé afin de procurer une suppression de la végétation ciblée. L'application devrait être effectuée de manière à maximiser l'interception du traitement par la végétation ciblée tout en minimisant la quantité en excès qui pénètre dans l'eau.

Habitat Aqua peut être appliqué de façon sélective en utilisant des techniques de traitement dirigé à bas-volume ou peut être appliqué à la volée en employant un équipement terrestre, embarcation ou un hélicoptère. Pulvériser avec un équipement d'application qui va procurer un bon recouvrement du feuillage des mauvaises herbes. Lors de l'application avec un hélicoptère, respecter les directives retrouvées dans la section **Application Aérienne** de cette étiquette, autrement consulter la section **Application de surface** lors de l'utilisation d'un équipement de surface.

Éviter un lessivage superficiel du feuillage traité par des vagues de bateau ou des éclaboussures issus d'activités récréatives pendant une heure après l'application.

En raison de la densité des Phragmites envahissante, des traitements sur plusieurs années peuvent être nécessaires pour obtenir une suppression complète. Des symptômes visuels de destruction peuvent prendre du temps avant de se manifester. Pour de grandes superficies de Phragmites envahissante en monoculture, travailler à partir de la périphérie vers l'intérieur pendant des années consécutives pour permettre à la végétation compétitive de s'établir dans la zone traitée.

Une stratégie à long terme devrait inclure des mesures pour supprimer à la fois les plantes établies et les plantules. Les superficies traitées devraient être gérées pour déterminer le meilleur programme de suivi. Un dépistage hâtif et un traitement de la deuxième et la troisième génération sont importants pour empêcher une nouvelle infestation des Phragmites envahissante. Les populations de plantes indigènes utiles auront alors une chance de se rétablir.

NE PAS appliquer plus d'une fois par année.

1.1 Application de surface pour la suppression des Phragmites envahissantes

Respecter les recommandations sur la gestion de la dérive de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Équipement

Équipement de pulvérisation à haut volume : (les lances de haute pression ainsi que l'équipement de pulvérisation monté sur véhicule ou un bateau à haut volume pour traitement dirigé) et rampe (buses sur rampe, sur collecteur et buses à projection déportée) :

Pour de meilleurs résultats, appliquer **Habitat Aqua** en utilisant la plus petite quantité d'eau possible afin d'obtenir un recouvrement uniforme du feuillage de la végétation. L'usage d'un volume excessif de pulvérisation pourrait causer un écoulement sur le feuillage des plantes et pourrait réduire la performance. Traiter de façon uniforme avec un équipement au sol convenablement calibré avec 100 à 550 litres d'eau par hectare et une pression de pulvérisation de 175 kPa à 425 kPa.

Équipement manuel à bas volume :

Les pulvérisateurs à dos et les autres pulvérisateurs sous pression du genre à pompe, ainsi que le nébulisateur monté peut être utilisés pour traitement dirigé sur les feuillages des mauvaises herbes. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare.

NE PAS appliquer ce produit à la main au moyen d'une mèche ou par frottis (c'est-à-dire à l'aide d'un gant absorbant qui a trempé dans l'herbicide). L'application par mèche ou par frottis à l'aide d'un outil tenu à la main ou de tout autre système faisant intervenir un contact mécanique avec les mauvaises herbes est autorisée.

1.2 Application aérienne (pour la suppression des Phragmites envahissantes SEULEMENT)

L'application aérienne sur les sites aquatiques est limitée seulement à l'hélicoptère. Épandre

seulement avec un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Respecter les recommandations sur la gestion de la dérive de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

S'assurer de recouvrir soigneusement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buse relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

2.0 Suppression en postlevée des espèces envahissantes de spartine, dans les zones où il y a une marée.

Appliquer 4,68 à 7,0 L d'**Habitat Aqua** par hectare dans un mélange en réservoir avec 0,25 à 0,5 % v/v d'adjuvant non ionique à pulvériser AquaSurf en utilisant un équipement portatif (par exemple pulvérisateur à dos) ou monté qui va procurer un recouvrement complet du feuillage des mauvaises herbes. Appliquer dans un volume d'eau adéquat pour obtenir un recouvrement complet du feuillage uniquement.

Effectuer une application directement sur le feuillage. L'application devrait être effectuée de façon à maximiser l'interception de la pulvérisation par le feuillage en émergence seulement lorsque la marée est basse, tout en minimisant la quantité de bouillie en excès. Planifier les applications afin de laisser au moins 4 heures avant que les plantes soient recouvertes par la marée. Employer la dose la plus élevée sur l'étiquette pour une forte pression de plantes indésirables.

Respecter les recommandations sur la gestion de la dérive de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Pour de meilleurs résultats, appliquer **Habitat Aqua** en utilisant la plus petite quantité d'eau possible afin d'obtenir un recouvrement uniforme du feuillage de la végétation. L'usage d'un volume excessif de pulvérisation pourrait causer un écoulement sur le feuillage des plantes et pourrait réduire la performance. Appliquer dans un volume d'eau minimum de 100 L/ha.

NE PAS appliquer ce produit à la main au moyen d'une mèche ou par frottis (c'est-à-dire à l'aide d'un gant absorbant qui a trempé dans l'herbicide). L'application par mèche ou par frottis à l'aide d'un outil tenu à la main ou de tout autre système faisant intervenir un contact mécanique avec les mauvaises herbes est autorisée.

NE PAS appliquer plus d'une fois par année.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

NE PAS récolter le *Salicornia* spp. dans les 24 heures d'application de **Habitat Aqua**.

NE PAS récolter le *Salicornia* spp. qui poussent à moins de 5 m d'application de **Habitat Aqua**.

3.0 Suppression en postlevée des butomes à ombelle émergés (*Butomus umbellatus*) et renouées

Appliquer l'**Habitat Aqua** dans un mélange en réservoir avec 0,25% v/v d'adjuvant non ionique à pulvériser AquaSurf. Consulter le tableau **Suppression des mauvaises herbes aquatiques** de cette étiquette pour connaître les doses d'application spécifiques. Pour les sites terrestres non cultivés, le surfactant non ionique Aquasurf pour pulvérisation peut être remplacé par 0.25% v/v d'un surfactant non-ionique (SNI) équivalent. Appliquer comme une pulvérisation dirigée sur le feuillage, non pas vers le sol ou les étendues d'eau ou appliqué vers le feuillage à la volée en employant un équipement d'application de surface qui va procurer un recouvrement complet du feuillage des mauvaises herbes. Appliquer dans un volume d'eau adéquat pour obtenir un recouvrement complet du feuillage uniquement. NE PAS appliquer sur le couvert végétal jusqu'au ruissellement.

Habitat Aqua doit être appliqué sur le feuillage émergé de la végétation ciblée. **Habitat Aqua** ne supprime pas les plantes qui sont complètement submergées ou ayant la majorité de leur feuillage sous l'eau. Les concentrations d'**Habitat Aqua** provenant d'une application dirigée sur l'eau ne sont pas prévues être concentrations suffisantes ou ayant un effet prolongé afin de procurer une suppression de la végétation ciblée. Pour une efficacité maximale, il est recommandé que les traitements soient effectués lorsque de conditions sèches du substrat ou lorsque la majorité du feuillage est au-dessus de l'eau. L'application devrait être effectuée de manière à maximiser l'interception du traitement par la végétation ciblée tout en minimisant la quantité en excès qui pénètre dans l'eau. Utiliser une basse pression et des buses à jet plat étroit qui sont recommandées pour aider à minimiser le traitement non désiré à l'extérieur de la zone d'application à la surface de l'eau.

Respecter les recommandations sur la gestion de la dérive de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Équipement de pulvérisation à haut volume : (les lances de haute pression ainsi que l'équipement de pulvérisation monté sur un véhicule ou un bateau à haut volume pour traitement dirigé) et rampe (buses sur rampe, sur collecteur et buses à projection déportée) :

Pour de meilleurs résultats, appliquer **Habitat Aqua** en utilisant la plus petite quantité d'eau possible afin d'obtenir un recouvrement uniforme du feuillage de la végétation. L'usage d'un volume excessif de pulvérisation pourrait causer un écoulement sur le feuillage des plantes et pourrait réduire la performance. Traiter de façon uniforme avec un équipement au sol

convenablement calibré avec 100 à 550 litres d'eau par hectare et une pression de pulvérisation de 175 kPa à 425 kPa.

Équipement manuel à bas volume : Les pulvérisateurs à dos et les autres pulvérisateurs sous pression du genre à pompe peut être utilisés pour traitement dirigé sur les feuillages des mauvaises herbes. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare.

NE PAS appliquer ce produit à la main au moyen d'une mèche ou par frottis (c'est-à-dire à l'aide d'un gant absorbant qui a trempé dans l'herbicide). L'application par mèche ou par frottis à l'aide d'un outil tenu à la main ou de tout autre système faisant intervenir un contact mécanique avec les mauvaises herbes est autorisée.

NE PAS appliquer plus d'une fois par année.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE

Mélanger la quantité adéquate de l'**Habitat Aqua** et l'adjuvant non ionique à pulvériser AquaSurf ou un surfactant non ionique dans l'eau du réservoir avec le système d'agitation en marche.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'**Habitat Aqua** est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'**Habitat Aqua** et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population de mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'**Habitat Aqua** ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation

de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher le mouvement des graines de mauvaises herbes résistantes vers d'autres zones en nettoyant l'équipement lors du déplacement entre les emplacements.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec BASF au 1-877-2273.